

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CHESEREX
PRISES LORS DE SA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2005

Préavis municipal No 64/2005 : Arrêté d'imposition pour l'année 2006

Le Conseil communal a décidé :

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2006 tel que présenté, soit de fixer l'impôt des personnes physiques, morales et des entreprises à 40 % de l'impôt cantonal de base, de supprimer l'impôt perçu sur les successions et donations en ligne directe descendante, de fixer le nouvel impôt pour les ventes aux enchères à 100 ct. par franc perçu par l'Etat et d'accepter les autres rubriques telles que présentées.

Préavis municipal No 65/2005 : Modération de trafic « Route de Chiblins » (demande de crédit d'investissement)

Le Conseil communal a décidé :

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de modération de trafic à la « route de Chiblins » et de lui octroyer un crédit d'investissement de Fr. 395'000.-- pour le financement de ces travaux.

Préavis municipal No 66/2005 : Réfection de la « Route de la Florettaz » et élargissement du cheminement piétonnier (demande de crédit d'investissement)

Le Conseil communal a décidé :

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la « route de la Florettaz » et d'élargissement du chemin piétonnier et de lui octroyer un crédit d'investissement de Fr. 207'300.-- pour le financement de ces travaux, assorti de l'amendement suivant : « sous réserve d'une réduction de 20 à 30 % du coût du chemin piétonnier, en modifiant sa géométrie ».

Préavis municipal No 63/2005 : STEP et Déchetterie de Gingins-Chésereux – Agrandissement du pont sur l'Asse et pose d'un portail automatique (demande de crédit d'investissement)

Le Conseil communal a décidé :

d'autoriser la Municipalité à entreprendre en collaboration avec la commune de Gingins les travaux d'agrandissement du pont sur l'Asse et la pose d'un portail automatique pour l'accès à la STEP et à la déchetterie intercommunale de Gingins-Chésereux et de lui octroyer un crédit d'investissement de Fr. 50'000.-- pour le financement de sa participation à ces travaux à raison d'une demie.

Chésereux, le 23 septembre 2005

Avis affiché au pilier public du 23 septembre au 13 octobre 2005